

FICHE 5

FICHE
ENSEIGNANT

RÉPRESSIONS, PERSÉCUTIONS ET DÉPORTATIONS

CETTE FICHE EST CONSACRÉE À LA RÉPRESSION EXERCÉE CONTRE LES RÉSISTANTS, LES PERSÉCUTIONS COMMISES ENVERS LES JUIFS ET LA DÉPORTATION. MÊME SI CES NOTIONS PEUVENT PARAÎTRE DIFFICILES À ABORDER AVEC LES PLUS JEUNES, ELLES N'EN DEMEURENT PAS MOINS ESSENTIELLES.

AFIN QUE LES ÉLÈVES APPRÉHENDENT CLAIREMENT LA DIFFÉRENCE ENTRE LA DÉPORTATION DE RÉPRESSION ET LA DÉPORTATION GÉNOCIDAIRE, LA FICHE EST COMPOSÉE DE DEUX PARTIES INTITULÉES « LES RÉSISTANTS : DE LA RÉPRESSION À LA DÉPORTATION POLITIQUE » ET « LES JUIFS : DE LA PERSÉCUTION À LA DÉPORTATION GÉNOCIDAIRE ».

AU TRAVERS DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS, L'OBJECTIF EST DE PERMETTRE AUX ÉLÈVES D'INTÉGRER LES TROIS NOTIONS PRINCIPALES : LA RÉPRESSION (QUI FRAPPE DES PERSONNES POUR CE QU'ELLES ONT FAIT OU CE QU'ELLES SONT CENSÉES AVOIR FAIT), LA PERSÉCUTION (QUI VISE DES PERSONNES DU FAIT DE LEUR NAISSANCE) ET LA DÉPORTATION. POUR CELA, LES ÉLÈVES SONT AMENÉS À IDENTIFIER LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA RÉPRESSION ET DE LA PERSÉCUTION, LES MÉCANISMES ET LES ÉTAPES DU PROCESSUS GÉNOCIDAIRE, LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉPORTATION (LES DEUX TYPES DE CAMPS) ET À DÉCOUVRIR LA RÉALITÉ DE LA VIE DES DÉPORTÉS DANS LES CAMPS.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES FONT À LA FOIS APPEL À LEUR CAPACITÉ D'OBSERVATION, D'ARGUMENTATION, DE SYNTHÈSE ET À CELLE DE SE REPÉRER DANS L'ESPACE.

LES ACTEURS DE LA RÉPRESSION : REMOBILISATION DES ACQUIS

En résonance avec la fiche 4, il est proposé aux élèves de faire le point sur les différentes forces de répression notamment en réactivant le vocabulaire avec le terme « Gestapo » tout en y associant un personnage (Klaus Barbie, chef de la Gestapo à Lyon) et un lieu (le bâtiment du 14, avenue Berthelot à Lyon, qui abritait l'École de santé militaire, fut réquisitionné par la Gestapo à partir de 1943 et accueille aujourd'hui le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation). Parallèlement à cet acteur central de la répression, il est nécessaire de rappeler, du côté français, le rôle de la police française (dirigée par René Bousquet), la collaboration policière entre France et Allemagne impliquant la mise à disposition de forces de police et, à partir de 1943 de la Milice (dont le chef est Joseph Darnand).

Afin de donner des repères chronologiques, on peut expliquer aux élèves que la répression se développe au fur et à mesure de l'organisation de la Résistance et des exigences allemandes concernant la livraison de Juifs (étrangers puis Français). Aussi, fin 1941-début 1942, la répression se met en place, dès 1943 elle se durcit notamment avec la création de la Milice puis, s'intensifie au cours du printemps et de l'été 1944, alors que la défaite de l'Allemagne nazie devient inéluctable.

Enfin, il est important de prendre un temps avec les élèves pour bien distinguer les deux types de victimes de cette répression. D'une part, les résistants qui luttent contre l'occupant à travers différentes actions, en ayant conscience de transgresser les lois établies par les autorités allemandes et des risques qu'ils encourent (arrestation et déportation). Et, d'autre part, les Juifs qui sont pourchassés pour le seul fait d'être né Juif. En 1987, au procès de Klaus Barbie, le procureur Pierre Truche a expliqué cette distinction entre les deux catégories de victimes en qualifiant les résistants « d'offensifs » et les Juifs « d'inoffensifs ».

Pour approfondir l'approche de la répression, il est possible de s'appuyer sur les ressources mises en ligne sur le site du musée : sur les acteurs tels que la Milice : <https://cutt.ly/JictGXx>, ou encore le personnage de Paul Touvier, chef de la Milice à Lyon : <https://cutt.ly/2icyzgx>.

À partir de la fin 1942, les forces de répression sont très présentes à Lyon. Il peut être intéressant de prolonger cette thématique à travers une étude des lieux de la répression dans la ville notamment à partir des fiches sur le siège de la Gestapo : <https://cutt.ly/UicyRZk>, et la prison de Montluc : <https://cutt.ly/VicyFHU>.

CONTRE LES RÉSISTANTS : DE LA RÉPRESSION À LA DÉPORTATION POLITIQUE (ÉTUDES DE DOCUMENTS)

Pour permettre aux élèves d'appréhender les différentes formes de la répression, la première étude de document porte sur un événement majeur de la répression à Lyon inscrit dans la mémoire de la ville : l'exécution du Moulin à vent, place Bellecour. Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, la Résistance commet un attentat contre le café-restaurant du Moulin à vent fréquenté par l'occupant. Le lendemain vers midi, une voiture arrive en trombe sur les lieux : cinq hommes en sont extraits, aussitôt exécutés par les Allemands. Leurs dépouilles gisent sur le trottoir pendant plus de trois heures. Les victimes, incarcérées à la prison de Montluc au moment des faits, ne peuvent être rendues responsables de l'attentat. Ont été choisis « pour l'exemple » : René Bernard, 40 ans, militant communiste ; Albert Chambonnet, 41 ans, chef régional de l'Armée secrète ; Francis Chirat, 27 ans, militant catholique comme Gilbert Dru, 24 ans ; Léon Pfeffer, 21 ans, membre des Francs-tireurs et partisans de la Main-d'oeuvre immigrée.

Le 4 septembre 1948, une oeuvre monumentale du sculpteur Georges Salendre est inaugurée sur les lieux de leur exécution. Baptisée « Veilleur de pierre », elle est aujourd'hui l'épicentre des commémorations du souvenir à Lyon.

Au-delà de l'analyse de l'événement, ce document est l'occasion de travailler avec les élèves sur les traces de la Seconde Guerre mondiale à Lyon et la mémoire de certains événements de la période.

Outre les arrestations et les exécutions, la déportation est l'élément central du système répressif nazi. Dès le début de la guerre, elle est le sort réservé aux résistants arrêtés dans les pays occupés par l'Allemagne. Pour les élèves, l'objectif principal est d'appréhender la réalité et la spécificité des camps de concentration. Dans un premier temps, l'observation et l'analyse d'une tenue de déporté présentée dans l'exposition permanente du CHRD doivent les amener à s'interroger sur les éléments suivants : numéro de matricule, triangle rouge et lettre F et ainsi s'approprier la notion de « déshumanisation ». Dans un second temps, à partir d'une sélection de témoignages, les élèves perçoivent le quotidien de la vie d'un déporté : l'appel, la malnutrition, le manque d'hygiène, l'absence de soins, le travail dur et incessant et la violence inhérente au camps. Ces conditions de vie extrêmement dures entraînent une mortalité très élevée, de l'ordre de 40%.

Afin de bien distinguer les deux types de camps (camps de concentration et centres de mise à mort), il est important que, dès cette étape de la fiche, les élèves saisissent que l'objectif principal des camps de concentration est l'exploitation des déportés par le travail au service de l'économie de guerre allemande. Pour approfondir l'approche des camps de concentration, il est possible de prendre l'exemple du camp de Dachau notamment à partir des ressources du site internet du CHRD : <https://cutt.ly/uicyBX2>.

Un dernier exercice à partir d'une carte des camps nazis permet de travailler la compétence relative à « se repérer dans l'espace ». Il est demandé à l'élève d'interpréter la légende, de localiser et citer quelques camps. Ce travail sur carte est l'occasion d'apprendre à se situer sur la carte d'Europe de l'époque, de mesurer concrètement la distance et le temps de trajet entre le lieu d'arrestation et le camp et d'appréhender visuellement l'étendue et l'organisation du système concentrationnaire nazi.

CONTRE LES JUIFS : DE LA PERSÉCUTION À LA DÉPORTATION GÉNOCIDAIRE (ÉTUDES DE DOCUMENTS)

Cette partie s'inscrit en prolongement de la fiche 3 dans laquelle est abordée la vie quotidienne des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale et la politique d'exclusion du gouvernement de Vichy et des autorités allemandes.

Dès 1933, les Juifs sont visés par l'application de l'idéologie raciste du national-socialisme qui établit une hiérarchie entre les « races ». Cette théorie, développée dans *Mein Kampf* du futur chancelier Hitler, vise également tous ceux qu'elle considère « inférieurs » ou « asociaux » : Tsiganes, peuples slaves, handicapés, opposants au régime, Témoins de Jéhovah, homosexuels. Globalement, la politique nazie à l'encontre des Juifs s'organise en plusieurs étapes : tout d'abord, une série de mesures d'exclusion dont l'objectif est de cantonner les Juifs en marge de la société, pour les inciter dans un premier temps à partir. Dans un second temps, se met en place une politique de persécution, avec en Pologne, la multiplication de ghettos destinés à parquer la population juive. En France, cette politique est relayée par le gouvernement de Vichy qui applique ses propres mesures discriminatoires, devançant souvent les ordres de l'occupant. À l'automne 1941, la décision d'exterminer les Juifs d'Europe est prise. La mise en oeuvre de cette politique est entérinée le 20 janvier 1942 au cours de la conférence de Wannsee. C'est ce que l'on appelle la « Solution finale », terme emprunté au discours nazi, le génocide juif ou la Shoah, du mot hébreu signifiant « catastrophe ». Des centres de mise à mort sont aménagés : Chelmno dès décembre 1941 puis Belzec, Sobibor, Treblinka et Auschwitz.

Afin que les élèves puissent appréhender le plus simplement possible cette chronologie complexe et compte tenu de la nature des collections du musée, il a été fait le choix de centrer cette étude sur la France à travers des documents sources : une photographie de la rafle du Vel d'Hiv' (16 et 17 juillet 1942) et une de la colonie des enfants d'Izieu (arrêtés le 6 avril 1944).

En miroir de l'exercice précédent sur la carte des camps nazis, les élèves doivent cette fois-ci localiser et identifier les centres de mise à mort. À noter, le statut particulier du camp d'Auschwitz, à la fois camp de concentration (Birkenau) et centre de mise à mort. Par ailleurs, il est intéressant de faire remarquer aux élèves que contrairement aux camps de concentration installés majoritairement sur le territoire allemand, les centres de mise à mort sont situés plus à l'Est, en Pologne.

Le dernier exercice basé sur le témoignage de Claude Bloch, juif déporté à Auschwitz à l'âge de 15 ans, doit permettre aux élèves d'appréhender la spécificité des centres de mise à mort. La notion principale est la « sélection », mesure qui consiste à séparer les déportés juifs en deux catégories : ceux, aptes au travail (principalement les hommes et femmes adultes) et les plus faibles (enfants, vieillards et malades) directement assassinés dans les chambres à gaz.

L'apport des données chiffrées sur la déportation des Juifs est indispensable pour appréhender l'ampleur de l'entreprise systématique d'assassinat de la population juive mise en place par les nazis et introduire la notion de « génocide ».

Pour rappel, près de six millions de Juifs d'Europe sont assassinés au nom de l'idéologie nazie, soit 75 % de la population juive d'Europe avant la guerre. En France, d'après le mémorial de la Déportation des Juifs de France : sur les 320 000 Juifs vivant en France au début de l'Occupation, 80 000 sont victimes de la Shoah. 76 000 sont déportés dans les centres de mise à mort, seuls 2 500 ont survécu.

Si vous souhaitez aller plus loin avec vos élèves, il est intéressant de souligner, qu'en France, grâce à la solidarité de la population, les trois quart des Juifs ont été sauvés en évoquant le rôle des Justes dans le sauvetage des Juifs : <https://cutt.ly/6icujHm>.